

## ESCALADE : LE DÉPARTEMENT IMPULSE UN NOUVEAU MODELE DE GESTION

***A l'initiative du Département, les premiers accords de gestion des sites d'escalades dans la Drôme ont été signés ce jeudi 21 mars, pour les territoires des communautés de communes du Royans-Vercors et du Diois.***

Grâce au grand nombre de sites, à leur complémentarité et à la qualité des équipements, la Drôme est une destination majeure pour la pratique de l'escalade. Le département compte environ 120 sites, dont trois reconnus internationalement (Ombrière, Saoû et Le Saint-Julien à Buis-les-Baronnies). En plus des licenciés drômois (plus de 3000 dans une quinzaine de clubs), l'escalade génère une activité économique importante, avec des retombées directes (professionnels de l'encadrement, loueurs, vendeurs de matériels) et indirectes (hébergements, restauration...).

### **Partage des responsabilités**

Fin 2022, suite à un accident dans les Pyrénées, la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME) a pris la décision de déconventionner les 39 sites qu'elle gérait dans le département, faisant ainsi reposer la responsabilité juridique sur les propriétaires et entraînant des fermetures. Dans le cadre de sa politique de développement maîtrisé des sports de nature, le Département a souhaité construire un nouveau modèle de gestion de ces lieux d'escalade avec les acteurs du territoire (clubs, équipiers, professionnels, Fédération française des clubs alpins et de montagne - FFCAM), afin de les rouvrir aux grimpeurs. Suite à plusieurs rencontres entre les parties prenantes, le modèle retenu basé sur un partage des responsabilités est le suivant :

- les EPCI assument le risque juridique des sites et conventionnent avec les propriétaires,
- le comité départemental FFCAM assure la coordination et le suivi technique,
- le Département subventionne l'équipement, la signalétique, et apporte un appui juridique et technique,
- les clubs d'escalade assurent la veille et l'entretien courant.

Les deux premiers accords de gestion ont été signés ce jeudi 21 mars par le vice-président du Département chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la biodiversité, Eric PHELIPPEAU, le directeur technique national de la FFCAM, Luc THIBAL, le président de la communauté de communes du Diois, Alain MATHERON, le président de la communauté de communes Royans-Vercors, Pierre-Louis FILLET, les clubs d'escalade CLIPPE, CAF Vercors Sud et les Caillasses Club Escalade Die. Ces deux accords concernent 17 sites dans le Royans, le Vercors et le Diois. L'ambition drômoise est de conventionner 56 autres sites drômois courant 2024.

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : ***« L'escalade participe à l'attractivité touristique de notre département et à son rayonnement. Ce nouveau modèle de gestion des sites déconventionnés co-construit avec les acteurs du territoire répond à une demande. Grâce à la volonté de tous, il permettra de rendre à nouveau accessibles ces écrins de nature au public. »***

En plus de ces subventions pour l'équipement et la signalétique, dans le cadre du nouveau schéma départemental des sports de nature, le Département soutient les territoires avec des moyens humains (postes de chargé de mission sports de nature ou randonnée...).